

Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 16, n°1 | Juin 2025

Varia

Quels leviers pour des trajectoires d'adaptation aux risques côtiers ? L'exemple de la région Occitanie

Which lever for coastal adaptation pathways? The Occitanie region case study

Adrien Duprielle, Hélène Rey-Valette, Samuel Robert et Laura Michel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/25582>

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document a été généré automatiquement le 3 juin 2025.

Quels leviers pour des trajectoires d'adaptation aux risques côtiers ? L'exemple de la région Occitanie

Which lever for coastal adaptation pathways? The Occitanie region case study

Adrien Duprielle, Hélène Rey-Valette, Samuel Robert et Laura Michel

- 1 Les effets de l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique (cc) en termes d'accroissement des risques côtiers (ipcc, 2019) et de vulnérabilité des territoires littoraux urbanisés (Carles *et al.*, 2023) sont désormais bien démontrés par les travaux du GIEC et les scientifiques. Cette vulnérabilité accrue est identifiée par les acteurs publics comme appelant une évolution des stratégies de gestion au profit de la relocalisation des biens les plus exposés, d'une adaptation structurelle plus globale du territoire à l'ensemble des effets du cc et d'un changement des méthodes de planification spatiale (Lawrence *et al.*, 2018). Il s'agit dans cette perspective de renforcer la résilience à long terme des territoires, notamment à travers leurs capacités d'adaptation de façon à réduire des dommages récurrents. En France, un renouvellement des modalités de gestion apparaît après la tempête *Xynthia* de février 2010 (Rouhaud et Vanderlinden, 2022), concrétisé en 2012 avec la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (Medde, 2012), en cohérence avec la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (2006) et aux Plans nationaux d'adaptation au changement climatique qui ont suivi (Pnacc 3, 2024). À l'issue d'expérimentations, plusieurs rapports – parlementaire (Buchou, 2019), technique (Cerema, 2019) et financier (CGEDD-IGA-IGF, 2019) – étudiant la faisabilité de ces adaptations ont été produits. Leurs apports ont été repris en 2021 au sein de la loi Climat et résilience.
- 2 Les stratégies d'adaptation préconisées, qualifiées de transformationnelles, s'opposent à l'adaptation-ajustement prévalant jusque-là. Elles impliquent de profonds changements de représentations (Yarina et Wescoat, 2023 ; Zavar *et al.*, 2022) et sont difficiles à mettre en œuvre. De nombreux travaux montrent des contraintes d'acceptabilité sociale ainsi que les difficultés connexes : disponibilité du foncier

nécessaire et de financement (Dépoues, 2022). En pratique, les expérimentations d'adaptation interviennent souvent à la suite de tempêtes et non par anticipation (Hino *et al.*, 2017 ; Lin *et al.*, 2017 ; Werners *et al.*, 2021), illustrant les difficultés à mobiliser l'adaptation transformationnelle.

- 3 Longtemps centrée sur les perceptions du risque, la recherche sur les possibilités et conditions de l'adaptation intègre de plus en plus l'attachement des habitants à leur logement et plus généralement aux aménités offertes par la proximité de la mer, la relation au lieu, qu'elle soit identitaire, émotionnelle, symbolique, ou fonctionnelle (Quinn *et al.*, 2018). Ces travaux témoignent de la complexité des arbitrages entre risques à moyen terme et bien-être à court terme (Michel-Guillou et Meur-Férec, 2016 ; Schleyer-Lindenmann *et al.*, 2022), de la diversité des motivations et profils, mais aussi de l'absence de « récits d'anticipation » et de « fictions utopiques » pour construire un imaginaire collectif de l'adaptation en maintenant la cohésion de la communauté (Villalba, 2022).
- 4 Plus récemment, la recherche a commencé à étudier les facteurs et inerties liés aux dimensions institutionnelles relevant des dispositifs de gouvernance et des pratiques d'aménagement (Rey-Valette et Rulleau, 2016 ; Termeer *et al.*, 2016 ; Rocle *et al.*, 2020 ; Barone et Michel, 2022a ; Salles *et al.*, 2022 ; Robert *et al.*, 2023). Le plus souvent, il est recommandé de renforcer la sensibilisation et l'implication des communautés pour favoriser les processus d'apprentissage social (Bosomworth *et al.*, 2017 ; Enfors-Kautsky *et al.*, 2021 ; Werners *et al.*, 2021 ; Hellequin *et al.* 2023). D'autres facteurs liés à la gouvernance sont pointés tels que les ressources institutionnelles (Rocle *et al.*, 2020 ; Werners *et al.*, 2021), le manque de leadership des élus, en lien avec les risques politiques qui en résultent (Gibbs, 2016 ; Rocle *et al.*, 2016), le besoin de coopération et de confiance (De Vries, 2005). Zaccai (2022) évoque aussi le besoin d'évolution des référentiels politiques, en citant le rapport du Sénat (Dantec et Roux, 2019) qui rappelle la nécessité d'intégrer les enjeux de l'adaptation dans le débat public et l'agenda politique. De plus, peu d'approches et d'auteurs évoquent la dimension conflictuelle de l'adaptation transformationnelle (Pelling, 2010) dont la traduction opérationnelle viendrait remettre en cause le modèle économique actuel et des intérêts établis. Cette résistance s'observe par exemple dans les pratiques d'aménagement. Est ainsi identifiée la dépendance des collectivités aux processus d'urbanisation résidentielle, générateurs de recettes fiscales (Grandclément et Boulay, 2015), qui se traduit par une faible prise en compte des enjeux de l'adaptation dans les documents d'urbanisme locaux (Robert et Schleyer-Lindenmann, 2021 ; Barone et Michel, 2022b). Il convient aussi de tenir compte des inerties liées aux instruments (Lascoumes et Le Galès, 2005) et aux pratiques de l'action publique managériale axées sur la mesure. Celles-ci nuisent à l'intégration de l'incertitude et du long terme prônée par la gestion adaptative (Holling, 1978 ; Le Page *et al.*, 2022). On retrouve là des constats relatifs aux politiques de transition qui dépassent l'aménagement des seuls territoires littoraux. Selon Zaccai (2022), « il est clair que l'augmentation des connaissances sur les impacts climatiques ne saurait à elle seule suffire à déclencher des actions concrètes ».
- 5 Afin de dépasser les inerties classiques de l'action publique et d'y intégrer cette notion d'incertitude, l'approche en termes de « trajectoire adaptative » est désormais recommandée par le GIEC (IPCC, 2019). Il s'agit de renforcer la capacité d'anticipation et de réactivité en s'inscrivant dans une logique de planification dynamique (Levy, 2018 ; Fédération nationale des SCOT, 2023) en tenant compte des possibilités d'évènement

exceptionnel lié au changement climatique. La programmation progressive des adaptations transformationnelles permet de favoriser le détachement et la prise de conscience des habitants, d'analyser leur faisabilité en fonction des opérations pilotes et d'éviter une prise de décision dans l'urgence. Expérimentée dans plusieurs pays anglo-saxons sur la base du modèle *Dynamic Adaptive Policy Pathways* (DAPP¹) (Haasnoot *et al.*, 2019 ; 2021 ; Lawrence *et al.*, 2019) et reprise par le GIEC, cette approche est encore très peu développée en France. Elle est définie comme « *une forme de planification dynamique au service d'un modèle de gestion souple et progressif reposant sur une démarche d'évaluation et d'ajustement en continu à mesure que les connaissances se développent et que les conditions climatiques et socioéconomiques évoluent.* » (Ademe, 2019)

- 6 Afin d'identifier l'appropriation de cette approche dans les territoires littoraux français, cet article rend compte d'une enquête réalisée en Occitanie auprès d'acteurs œuvrant dans le domaine de la gestion des risques côtiers. Elle a été réalisée dans le cadre d'une recherche pluridisciplinaire et partenariale (Région, Dreal, DDTM, Syndicat mixte de gestion)². L'article vise à repérer les leviers d'action, plutôt que les inerties déjà largement identifiées (Bowden *et al.*, 2019 ; Robert *et al.*, 2023). Il priorise l'analyse des facteurs favorisant le passage à une gestion adaptative, préfigurant la mise en œuvre future de trajectoires d'adaptation. En ce sens, il est une contribution à l'étude et à la réflexion sur les changements de pratiques en matière de politiques publiques de planification et d'aménagement du territoire.

1. Méthodologie relative à l'enquête

- 7 L'étude repose sur une enquête par entretiens semi-directifs destinée à saisir comment des acteurs concernés par la problématique de l'adaptation des littoraux au CC perçoivent, comprennent, voire se projettent dans des politiques adaptatives impliquant la conception de trajectoires d'adaptation. Cette section expose la conception et la réalisation de cette enquête.

1.1. Identification des facteurs clés et élaboration du guide d'entretien

- 8 Un guide d'entretien a été réalisé à partir de travaux relatifs aux contraintes et conditions d'évolution des pratiques de l'action publique concernant l'adaptation transformationnelle, notamment les mesures de recomposition spatiale face aux risques liés à la montée du niveau de la mer. Il comprend trois dimensions (tableau 1). La première porte sur les itinéraires de gestion et les évolutions passées liées aux risques côtiers. La deuxième concerne les facteurs liés à la gouvernance des politiques d'aménagement et de gestion des risques, et aux modes de gestion adoptés. La troisième s'intéresse à l'appropriation des outils mobilisés. Ces dimensions ont été plus ou moins investiguées en fonction du profil des enquêtés et en raison d'un effet de saturation qui est progressivement apparu. Il s'agissait (i) d'appréhender le niveau global d'expérience ainsi que les connaissances sur la gestion des risques côtiers et les nouvelles approches de transition et de gestion dynamique, et (ii) de lister les types de leviers, d'innovations et de contraintes favorables au passage à une gestion adaptative en termes de trajectoires.

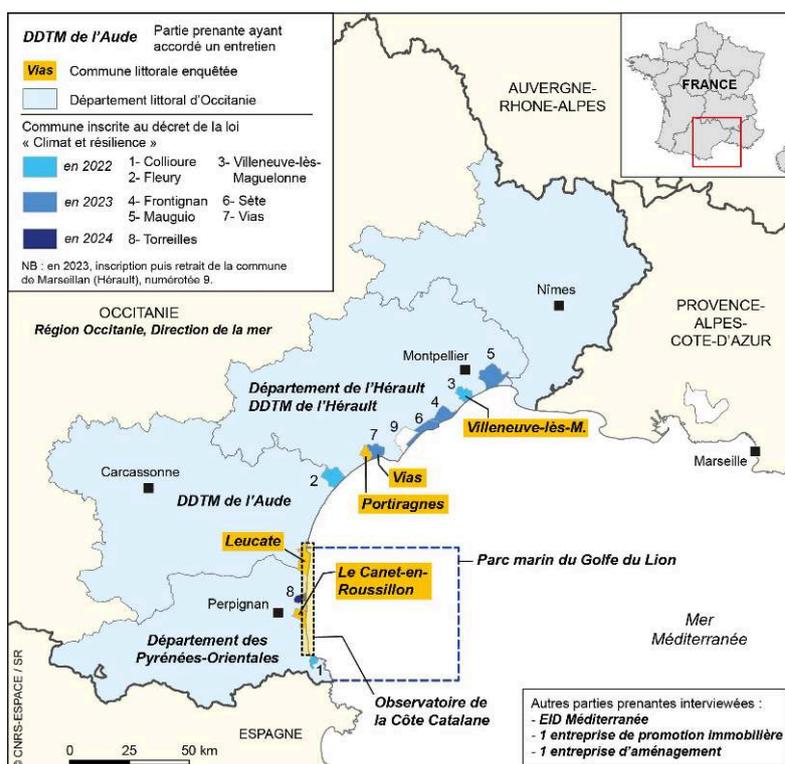
Tableau 1. Structure simplifiée du guide d'entretien

Dimension	Objectif
1. Actions déjà menées relatives à la gestion des risques côtiers	Déterminer la temporalité d'évolution des pratiques dans les logiques passées, et les réseaux d'acteurs
2. Définition des trajectoires d'adaptation	Caractériser la connaissance et la représentation des notions d'adaptation et de trajectoire
3. Facteurs d'inertie/d'innovation dans le domaine de l'adaptation des territoires côtiers	Identifier les possibilités d'intégration dans la gouvernance locale et les marges de manœuvre

1.2. Profil des personnes rencontrées et passation des entretiens

- 9 Les enquêtés ont été choisis au regard d'une certaine représentativité des acteurs institutionnels concernés par ces problématiques. Il s'agissait d'élus, de techniciens territoriaux, de chargés de mission des services de l'État, d'experts des politiques littorales régionales et de promoteurs. La réalisation de ces entretiens a été limitée aux départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, les plus vulnérables aux risques d'érosion et de submersion en Occitanie (Cour des comptes, 2025). Entre juin et septembre 2022, nous avons mené des entretiens (certains collectifs), auprès de 18 personnes (figure 1). Pour la plupart, il s'agissait de personnes avec lesquelles l'équipe de recherche a déjà collaboré, ce qui permettait une connaissance assez fine des modes de gestion actuels.
- 10 D'une durée moyenne d'une heure (de trente minutes à deux heures), les entretiens ont été enregistrés et retranscrits pour partie. À l'issue de ces entretiens, le contenu des échanges convergeant vers une forme de saturation, il a été décidé d'arrêter l'enquête. Outre ces entretiens, notre recherche a également bénéficié des réflexions menées lors d'un atelier et de réunions pour sensibiliser et initier la coconstruction de trajectoires d'adaptation³, réalisés après l'enquête dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « Trajectoires » (note 5).

Figure 1. Distribution géographique des parties prenantes enquêtées



Source : © CNRS-ESPACE/SR
Réalisation : Samuel Robert

2. Résultats

- 11 Nous présentons dans un premier temps des constats généraux sur la connaissance et les représentations des notions de gestion adaptative et de trajectoire. Nous abordons ensuite les types de leviers évoqués en les regroupant en trois catégories.

2.1. Constats généraux

- 12 Un premier enseignement porte sur la convergence des acteurs concernant les facteurs déterminants des politiques adaptatives, comme nous allons le voir ci-après. Cependant, ces facteurs sont diversement interprétés : ils peuvent être vus positivement comme leviers, ou négativement comme inerties. Ceci dépend des personnes et de la maille politico-administrative à laquelle elles se réfèrent. À l'échelle régionale, les enquêtés considèrent en effet que les résultats issus des démarches d'adaptation antérieures sont des leviers⁴, alors qu'ils sont moins unanimes quand ils évoquent des initiatives plus locales, comme nous allons le voir ci-après.
- 13 Concernant leur connaissance des notions de politique adaptative et de trajectoire d'adaptation, il s'agissait pour les acteurs enquêtés de répondre aux questions « Avez-vous entendu parler de politiques adaptatives ? » et « connaissez-vous la notion de trajectoires d'adaptation au changement climatique ? ». La plupart (13/18) ont déjà entendu parler des politiques adaptatives, bien que la notion reste assez mal cernée, en partie du fait qu'elle est une « approche (relativement) nouvelle ». Ceux qui n'en n'ont jamais entendu

parler sont les deux acteurs privés et trois des sept élus et techniciens. En majorité, ce sont des acteurs de terrain, faiblement intégrés dans les actions stratégiques de type Plan Littoral 21, une démarche qui a permis de structurer durablement les initiatives préexistantes et de constituer une véritable communauté de pratiques associée à des outils spécifiques d'observation et de mise en réseau à l'échelle régionale (Rey-Valette *et al.* 2024). La façon dont l'adaptation est définie révèle des différences de perception qui s'expliquent par des référentiels inhérents aux champs d'action de chaque enquêté. Si les enquêtés sont très compétents en matière de gestion des risques côtiers, ils sont moins au fait des politiques d'adaptation et, à propos de ces dernières, ils se réfèrent le plus souvent aux outils proposés par la loi Climat et résilience, notamment les Projets partenariaux d'aménagement (PPA). Ces derniers sont d'ailleurs plutôt interprétés comme des leviers, car le cadre partenarial coconstruit entre l'État et les porteurs de projet permet d'alléger les procédures et d'accéder à des ressources en matière d'ingénierie.

- 14 Selon les domaines de responsabilité et de compétences des acteurs enquêtés, la connaissance de la notion d'adaptation varie assez notablement. Elle est largement partagée dans le groupe des acteurs de l'ingénierie territoriale (3 sur 3), et chez ceux rattachés aux collectivités supra-locales ou aux services de l'État (5 sur 6). En revanche, elle est moins bien connue des élus et des techniciens des EPCI (4 sur 7), et pas du tout des acteurs privés (0 sur 2). Pour les acteurs de l'ingénierie territoriale, les politiques adaptatives et les trajectoires font écho à un changement de paradigme en cours et sont au cœur de leur action. Par exemple, un enquêté souligne qu'il s'agit de « *faire différemment de ce qu'on faisait avant : tenir compte de l'expérience du passé, et de voir le futur sans s'occulter les yeux de ce qui va arriver. Donc ça veut dire qu'il faut rendre le littoral plus résilient puisque c'est un mot à la mode, et ça veut dire y mener des actions concrètes* ». Pour un autre, « *c'est trouver une adéquation entre les usages et le milieu* ». Au sein de la catégorie collectivités supra-locales et services de l'État, l'adaptation renvoie au fait d'être « *flexible* », en ayant recours à l'expérimentation, et à la notion « *d'agilité* » technique et réglementaire. Certains soulignent qu'elle est issue de cercles d'experts ou de doctrines de référence, et font des liens avec des travaux menés dans d'autres domaines, comme en agriculture. Il est aussi noté que « *développer des politiques adaptatives, c'est ne pas attendre d'être devant le fait accompli* ». Chez les élus, la notion d'adaptation est clivante et surtout associée à l'idée de « *s'adapter sur place* » et de « *vivre avec le risque* », soit une adaptation à court terme. Elle constitue une nécessité : « *on passe notre temps à nous adapter, parce que les événements ne sont jamais les mêmes* ». L'adaptation est aussi systématiquement associée aux doctrines de relocalisation et de recomposition spatiale et pose donc la question de « *l'avenir* », bien que les horizons temporels divergent selon les enquêtés. Pour certains, elle suggère aussi le fait de « *requalifier l'urbain pour corriger les erreurs du passé* ». Pour les acteurs privés, enfin, la notion d'adaptation évoque surtout les contraintes réglementaires. Par exemple « *c'est ce qu'on essaye de faire tous les jours, de s'adapter à nos interlocuteurs parce que finalement on s'adapte aux élus* ». Pour eux, il s'agit de composer avec la réglementation pour « *faire sortir* » des projets, et la notion de « *risque* » est plutôt pensée en termes financiers.

2.2. Des leviers relevant de trois catégories

- 15 Trois catégories de leviers pour mettre en œuvre des trajectoires d'adaptation sont évoquées par les acteurs. La première rassemble des leviers relevant des valeurs et

cadres normatifs, du partage des connaissances, de la mise en réseau et des leviers politiques (tableau 2). Elle met en avant les effets vertueux des démarches d'adaptation aux risques côtiers mises en œuvre antérieurement. La circulation des connaissances et des retours d'expériences, ainsi que la mise en réseaux des acteurs travaillant sur ces questions sont qualifiées de leviers incontournables, car ils favorisent l'appropriation politique, voire un relais politique au niveau local. Pour les élus, cette circulation de savoirs et de connaissances produit de la confiance et donne des garanties dans les possibilités d'accompagnement.

Tableau 2. Leviers d'action relevant des valeurs, cadres normatifs, mises en réseau et leviers politiques

Effet de cadrage et d'incitation des cadres normatifs et des initiatives multiniveaux (Medde, 2012 ; Buchou 2019 ; loi Climat et résilience, 2021) et des dispositifs transversaux régionaux (2 ^e mission Littoral en 2000 ; Plan Littoral 21)
Effet incitatif et de légitimation des expérimentations à l'échelle supra-locale sur le passage à l'action des élus (effet de neutralisation des intérêts politiques locaux)
Innovations dans les coordinations résultant de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
Encouragement des démarches locales par l'accompagnement et le partage de connaissances
Structuration régionale du PL21 qui crée des apprentissages en institutionnalisant et diffusant les expériences passées
Mise en place d'observatoires et de réseaux (RECO, Ambition littorale du parc marin, Maison du littoral du département de l'Hérault, programme La mer monte, du PNR la Narbonnaise...) favorisant le partage de connaissances
Interactions opérationnelles avec les scientifiques (apports méthodologiques) et existence de plusieurs projets européens, Interreg dans le passé
Relais organisationnel d'un service « Innovations des politiques publiques » à la Région
Retour d'expériences de relocalisation du Lido de Sète à Marseillan et du Petit Travers qui facilitent l'acculturation
Rôle du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) sur l'intégration du temps long et l'articulation aménagement du territoire-risques

- 16 La deuxième catégorie met en avant l'existence de dispositifs de gouvernance **multiniveau** pérennes et leur influence sur le pilotage de démarches innovantes, en jouant un rôle catalyseur dans la diffusion des connaissances (tableau 3). Du fait de la complexité de mise en œuvre d'actions impliquant une logique de trajectoire, l'identification d'acteurs territoriaux « pilotes », au fait des réalités territoriales, est mentionnée comme un élément clé. La construction d'un projet politique fédérateur et identifiable constitue aussi un élément déterminant. L'enjeu est alors de parvenir à mobiliser des acteurs encore réticents. Enfin l'intervention d'acteurs nouvellement investis, comme les Établissements publics fonciers (EPF), et le positionnement de collectivités intercommunales dans le portage politique sont également déterminants, comme ils l'ont été à l'échelle du golfe d'Aigues-Mortes⁵.

Tableau 3. Leviers relevant des capacités de pilotage et d'ingénierie

Existence de structures intermédiaires entre l'État et les collectivités qui facilitent la coopération et l'échange d'expériences, tel le Plan Littoral 21
Expérience de collaboration et gouvernance innovante de l'Entente intercommunale mise en place à l'échelle du golfe d'Aigues-Mortes
Innovations dans les coordinations résultant de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
Accélération des démarches inter-institutionnelles (guichet unique) consécutives à une catastrophe
Mécanismes de coordination et de transversalité via des comités de pilotage diversifiés
Action de portage foncier et implication forte de l'Établissement public foncier
Apport de compétence lié à un portage large de certaines actions (ex. : Métropole de Montpellier Méditerranée pour la gestion des risques)
Opportunité d'actions liée à l'intérêt pour les solutions fondées sur la nature

- 17 Les instruments pour opérationnaliser ces démarches constituent une pierre angulaire de la troisième catégorie (tableau 4). Un point bloquant des expérimentations conduites avant la loi Climat et résilience était le faible nombre d'instruments d'action publique adaptés, et le fait qu'ils étaient peu ou mal mobilisés, souvent en raison d'un déficit d'ingénierie technique et organisationnelle aux différentes échelles de gouvernance (tableau 4). Si la mise en œuvre des outils de la loi Climat et résilience est à ce stade préfigurative, plusieurs acteurs accompagnent aujourd'hui les sites pilotes et favorisent leur appropriation à moyen terme. Ils s'articulent également à des initiatives plus localisées, comme des concours d'architecture ou la mobilisation de jeux sérieux dans les processus de concertation.

Tableau 4. Leviers liés à la plasticité des outils et aux conditions de passage à l'action

Rôle positif des expérimentations (relocalisations passées et Atelier des territoires)
Outils de la loi Climat et résilience (Bail réel à l'adaptation au trait de côte (Braec), qui vise à dissocier la nue-propriété de l'usufruit afin de favoriser la maîtrise foncière publique des biens exposés aux risques, Projet partenarial d'aménagement Trait de côte, qui vise à organiser de manière partenariale les opérations d'aménagement de la recomposition spatiale...)
Révision facilitée des Plans locaux d'urbanisme
Développement de prototypes architecturaux et urbanistiques (ex. : appels d'offres récents auprès d'architectes par le Département de l'Hérault)
Diffusion du processus de prototypage soutenu par le LAB de la Région Occitanie et intérêt de la logique de <i>design</i> des politiques
Initiatives de communication pour sensibiliser et cultiver la mémoire des catastrophes
Création d'une réserve communale de sécurité civile et déclenchement chaque année du Plan communal de sauvegarde
Institution de référents risque de quartiers à Portiragnes (34)

Existence de dispositifs de concertation sur les risques (jeux sérieux dans l'Aude (projet Littopart*), ou Ora Maritima de Sète Agglopolie Méditerranée spécial risque en 2023)

* Le projet littopart a été réalisé dans le cadre du projet aatre « Agora de l'aménagement des territoires résilients ».

3. Discussion. Des leviers tangibles mais dépendants des politiques publiques passées

- 18 L'identification de leviers d'action ouvre des pistes de facilitation pour la mise en œuvre de politiques adaptatives en termes de trajectoires. Cependant, celle-ci est hautement dépendante des facteurs politiques et des temporalités de l'action publique sur les territoires ainsi que de l'appropriation de telles démarches.

3.1. Conflits de temporalités et stratégies d'évitement du blâme

- 19 L'inadéquation des temporalités entre mandats électoraux et mesures d'adaptation est souvent évoquée. L'adoption (ou non-adoption) de mesures d'adaptation procède de fait à une redistribution des avantages et des risques créant des gagnants et des perdants. Or, les individus accordent plus d'importance aux pertes qui les affectent qu'aux gains potentiels. Ce raisonnement des électeurs se répercute chez les décideurs. Ces derniers déploient alors des stratégies d'évitement du blâme (*blame avoidance*) (Weaver et Kent, 1986) : ils renoncent à des décisions aux effets potentiellement négatifs pour ne pas en être tenus responsables. Cette stratégie de *blame avoidance* peut être renforcée par les situations de risques et d'incertitude que l'on retrouve dans les politiques d'adaptation au cc, expliquant la difficulté d'adoption de politiques innovantes (Howlett, 2014 ; Caune, 2015). Cependant, des élus locaux du littoral d'Occitanie commencent à se poser la question inverse. Avec la multiplication des procès pour inaction climatique, n'y a-t-il pas un risque politique et juridique à ne rien faire ?

3.2. Un changement progressif de paradigme facilité par l'existence d'une logique de réseau

- 20 Beaucoup d'initiatives de mise en réseau ou de mobilisation de dispositifs existants sont évoquées comme des atouts pour expliquer la diffusion des politiques et des trajectoires adaptatives. Il faut rappeler ici le contexte particulier de la région Occitanie, qui bénéficie d'un riche héritage politique d'expérimentations et de gestion partenariale de grands projets, en lien avec la mission Racine des années 1960, la mission Littoral des années 2000, et plus récemment le Plan Littoral 21. L'ancienneté de cette dynamique est en effet à l'origine d'une communauté épistémique au sens de Peter Haas (1992), c'est-à-dire « un réseau de professionnels possédant une expertise et des compétences reconnues dans un domaine particulier et faisant autorité en matière de connaissances pertinentes pour l'élaboration de l'action publique dans ce domaine » (Barone et Michel, 2021). Cette communauté, construite sur plusieurs décennies, est aujourd'hui perçue comme un atout par les parties prenantes, tant en termes de connaissances partagées que de mise en confiance et de création d'interrelations facilitatrices. Outre

son ancrage historique, son intérêt porte aussi sur son étendue, avec des interactions diversifiées aussi bien entre différentes collectivités littorales (avec la création d'une entente à l'échelle du golfe d'Aigues-Mortes, ou la collaboration au sein du périmètre de l'Obscat⁶, par exemple), qu'entre ces collectivités et les services de l'État, les experts et les universitaires. La valeur ajoutée de cet ancrage épistémique et interrelationnel fait d'ailleurs écho à la littérature, qui souligne combien le mécanisme de lobbying scientifique favorise l'intégration de la question de l'adaptation à l'agenda politique (Biesbroek et Candel, 2020).

- 21 Si ce contexte facilite la prise de conscience et la familiarité avec les nouvelles logiques, l'appropriation des notions et des doctrines n'est cependant pas évidente. Certains enquêtés mentionnent ainsi la contrainte de la mobilité des agents, notamment dans les services de l'État, tandis que les élus et techniciens de l'action publique évoquent leur sentiment de se voir « imposer » par le haut certaines stratégies, notamment la Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (DREAL, 2018) ou les dispositions de la loi Climat et résilience. Si le caractère intégré de la recomposition spatiale est bien assimilé, la complexité des domaines et des interactions à considérer limite son opérationnalisation, tandis que de nombreux enquêtés évoquent la persistance de certaines logiques, voire « réflexes », concernant le recours aux ouvrages de protection ou le maintien d'un modèle de tourisme de masse.
- 22 Pour limiter cette vision *top-down* en Occitanie, le Plan littoral 21 a produit un travail de concertation et de coconstruction avec les élus locaux (Rey-Valette *et al.*, 2024). Ce travail politique de long terme a permis de favoriser l'acculturation des élus et une prise en main progressive par les collectivités. En outre, le financement pérenne de chargés de mission par la Banque des territoires est perçu comme un facteur déterminant de la mise en œuvre future de la recomposition spatiale au sein des collectivités.

3.3. Capacités de pilotage et ingénierie

- 23 Depuis la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, différents textes incitent les collectivités territoriales à intégrer l'adaptation dans l'aménagement, *via* la planification spatiale. Depuis peu, le transfert réglementaire de la Gemapi aux EPCI favorise l'articulation entre prévention des inondations, aménagement du territoire et urbanisme, ce qui fait sens dans une perspective de recomposition spatiale (Barone et Michel, 2022b). Cependant, sur le littoral d'Occitanie, les maires se sont opposés au transfert des PLU aux EPCI, excepté lorsqu'il était strictement obligatoire (Métropole de Montpellier et communauté urbaine de Perpignan). Malgré les leviers institutionnels en faveur de l'intégration de l'adaptation dans l'aménagement, dépasser la sectorisation de l'action publique et les logiques organisationnelles en silo reste donc bien une difficulté et un défi.
- 24 Malgré de nombreuses contraintes, la mutualisation des moyens et des compétences dans le cadre de collectivités comme la Métropole de Montpellier ou le Syndicat mixte du bassin de Thau favorise une politisation de ces questions, leur discussion, mais également la mise à disposition de moyens d'ingénierie dont sont directement dotées les collectivités, ou indirectement, en mobilisant d'autres acteurs. Ainsi, la Banque des territoires, au même titre que la Région ou le Département, met progressivement à disposition des moyens d'ingénierie en appui aux collectivités. Deux moyens moins

spécifiques ont été également identifiés : l'appui technique au montage des dossiers de candidature, et/ou un financement partiel des démarches. Par ailleurs, le CNFPT adapte progressivement son offre de formation sur les questions d'adaptation au CC, ce qui favorise l'acculturation et la diffusion des savoir-faire techniques. Soulignons aussi le rôle important des dispositifs de recherche partenariale. Par exemple, la légitimité scientifique et l'implication des universitaires régionaux permettent souvent de mettre en relation des acteurs territoriaux et favorisent la réception locale des connaissances produites.

- 25 Enfin, le *turn-over* observé dans les institutions constitue à la fois une contrainte et une ouverture par l'intégration d'idées nouvelles ou de retours d'expériences diversifiés. La communauté épistémique et de pratique joue un rôle de levier, grâce à la permanence de certains de ses membres institutionnels, mais aussi d'individualités présentes de longue date et/ou qui ont pu circuler en son sein. Les Contrats plan/projet État Région (CPER) ont pu jouer un rôle structurant pour pérenniser les actions. À l'inverse, le *turn-over* dans certaines organisations, notamment les services de l'État, peut ralentir les apprentissages. Plus généralement, le recul de l'expertise de l'État au fil des réformes (notamment la Réforme de l'administration territoriale de l'État, RÊATE), alors que les enjeux d'adaptation sont croissants, reste une difficulté. Elle n'est que partiellement compensée par la montée en compétence et ingénierie, très inégale, des collectivités territoriales.
- 26 Finalement, la référence à l'expérience fondatrice de la Mission Littoral (MIAL) des années 2000, que mentionnent la plupart des enquêtés, montre que le portage politique fort de l'État durant cette séquence a été décisif pour structurer une communauté épistémique et de pratique qui lui survit. Le choix de la présidente de la Région Occitanie de faire du littoral un axe fort de sa stratégie politique dès la campagne électorale de 2016, trouvant sa traduction en 2017 dans le PL21, a joué dans le même sens (Barone et Michel, 2022b). Au niveau local, enfin, le leadership politique s'avère aussi décisif, comme à Villeneuve-lès-Maguelone, Frontignan ou Portiragnes. Le portage par un élu ne signifie pas pour autant absence de dynamique collective, au contraire. À titre d'exemple, l'expérimentation de Vias-Portiragnes a été portée institutionnellement par l'EPCI et fortement poussée par les services de l'État. De même, la dynamique engagée par le PL21 vient soutenir des initiatives et mutualiser le portage politique. Le risque pour les élus locaux qui s'engagent, s'il ne disparaît pas, est dès lors davantage partagé. Enfin, le renouvellement des élites politiques locales et les réformes institutionnelles ont rebattu les cartes, en favorisant une neutralisation des enjeux politiques liés aux dimensions intercommunales ou supra-locales avec des coopérations telles que l'entente signée par les quatre EPCI du golfe d'Aigues-Mortes (note 5).

3.4. Plasticité des outils et conditions de passage à l'action

- 27 On constate souvent un déficit d'articulation entre dispositifs. D'une part, l'emboîtement des documents de niveaux différents – Sraddet, SCOT, PLU – se heurte à des temporalités distinctes limitant l'effectivité de certains objectifs. D'autre part, il existe un décalage entre l'évolution du CC, les connaissances produites sur ses effets et l'action publique. Ainsi, les enquêtés soulignent que lorsque les documents de planification entrent en vigueur, ils sont parfois déjà dépassés au regard des connaissances et de l'adaptation qu'il conviendrait de mettre en œuvre. Les PLU peuvent

être révisés, mais la procédure est longue, et les procédures simplifiées rarement exploitées. L'exigence d'une adaptation dynamique impliquant l'identification de bifurcations se heurte ici à la règle de droit. En effet, les mesures d'adaptation ont tendance à être décidées en réaction aux effets du cc et ne sont pas anticipées. De plus, les outils juridiques classiques de planification tendent à figer les règles d'urbanisme qui ne sont pas modifiables à court terme, et rendent parfois caduque la mise en œuvre de mesures de mitigation.

- 28 Afin d'avoir une plus grande diversité d'outils, trois communes d'Occitanie ont décidé de s'inscrire sur la liste des communes en érosion en 2022 (figure 1)⁷. Lors de sa mise à jour en juillet 2023, Frontignan a même fait le choix d'entrer dans le dispositif des Projets partenariaux d'aménagement « trait de côte ». Rappelons que les PPA sont perçus comme un levier pour la majorité des enquêtés, même si on dispose de peu de recul sur cet instrument. L'instrument PPA suggère l'émergence d'une gouvernance renouvelée des projets de recomposition du trait de côte avec un projet politique local, un appui étatique, et un montage discuté entre acteurs et opérateurs locaux. Pour l'heure, ces outils sont en cours d'expérimentation, et constituent des pistes de réflexions futures.

Conclusion : des trajectoires adaptatives avant tout politiques

- 29 Sur le littoral, alors que l'accent est généralement mis sur les freins et les contraintes à la planification à long terme de mesures transformatives, nous avons voulu identifier les leviers potentiels d'évolution de l'action publique. Grâce à des entretiens menés en Occitanie, notre étude montre d'une part que cette logique est encore mal connue de certains gestionnaires, et, d'autre part, que les dynamiques passées des territoires peuvent selon les cas constituer des leviers ou des contraintes. Trois catégories de leviers ont été identifiées à moyen terme : la diffusion de valeurs, représentations et paradigmes en faveur de l'adaptation au cc, notamment sous l'action de la communauté épistémique et de pratique qui conditionnent la légitimité de ces politiques ; des éléments relevant des capacités institutionnelles et de pilotage et de l'ingénierie territoriale qui favorisent l'opérationnalité de ces démarches ; et enfin, une plus grande plasticité et un renouvellement des outils conditionnant le passage à l'action, dès lors que les financements pourront être à la fois pérennes et suffisants (Dépoues, 2022). L'affirmation de ces leviers implique des processus d'apprentissage à deux niveaux : celui de la pratique individuelle des acteurs, et celui des réseaux d'acteurs. Cette dimension collective passe par la structuration de communautés de pratique, le plus souvent organisées autour d'expérimentations pilotes et d'observatoires élargis pour passer de la gestion du trait de côte à la recomposition spatiale. Dans tous les cas, si les territoires présentent différents degrés de « maturité », la structuration d'une communauté de pratique associant l'État, la Région Occitanie et la Banque des territoires à l'échelle régionale, dans le cadre du Plan Littoral 21, tend à compenser cette hétérogénéité et opérer un « rattrapage ».
- 30 L'étude met aussi en évidence le caractère ambivalent de certains facteurs qui sont difficiles à qualifier comme leviers ou contraintes. Ils peuvent en effet être perçus différemment selon les temporalités et les territoires, ainsi qu'en fonction de

l'historique de la gestion dans ces derniers. Par exemple, les capacités en ingénierie et en ressources financières constituent un atout indéniable dans le passage à un mode de gestion adaptatif, mais elles n'induisent pas pour autant une traduction opérationnelle systématique en termes de politiques adaptatives innovantes. En revanche, le portage politique et partenarial à l'échelle pertinente, et la définition localisée des échelles de projet en concertation avec une instance supra-locale sont plus déterminants pour la définition de trajectoires d'adaptation. Cependant, si le besoin de conscientiser et la nécessité d'agir et de sensibiliser sont largement intégrés, l'intérêt de la progressivité et de l'acculturation graduelle d'une approche par trajectoires adaptatives n'est pas encore réellement perçu par les personnes interrogées. L'insuffisante capacité à se projeter à long terme et l'absence d'une culture de la projection sur plusieurs scénarios intégrant des aléas pouvant introduire des bifurcations dans des trajectoires préétablies constituent des contraintes fortes, alors que le besoin de flexibilité est par ailleurs largement reconnu. Au final, mener des politiques adaptatives en termes de trajectoires se heurte encore aux difficultés d'appropriation du long terme, car l'éloignement temporel des effets concrets tend à invisibiliser pour partie la reconnaissance des atouts à penser la progressivité de l'action publique.

BIBLIOGRAPHIE

- Ademe, 2019, *Construire des trajectoires d'adaptation au changement climatique du territoire*, Paris, Ademe et ministère de la Transition écologique et solidaire, 50 p.
- Barone S., Michel L., 2021, « Littoral : la consécration paradoxale », in Négrier E., Simoulin V. (dir.), *La fusion des régions, Le laboratoire d'Occitanie*, Grenoble, PUG, p. 131-152.
- Barone S., Michel L., 2022a, « Risques littoraux et planification territoriale », *Études héraultaises*, n° 58, p. 135-147, <https://www.etudesheraultaises.fr/publi/risques-littoraux-et-planification-territoriale-en-occitanie/>.
- Barone S., Michel L., 2022b, *Métropoles et risques littoraux. Vers une gouvernance interterritoriale à Montpellier ?*, Paris, Autrement, coll. « Popsu ».
- Biesbroek G. R., Jeroel J. L. Candel, 2020, « Mechanisms for policy (dis) integration: Explaining food policy and climate change adaptation policy in the Netherlands », *Policy Sciences*, vol. 53, n° 1, p. 61-84, <http://10.1007/s11077-019-09354-2>.
- Bosomworth K., Leith P., Harwood A., Wallis P. J., 2017, « What's the problem in adaptation pathways planning? The potential of a diagnostic problem-structuring approach », *Environmental Science & Policy*, vol. 76, p. 23-28.
- Bowden V., Nyberg D., Wright C., 2019, « Planning for the past local temporality and the construction of denial in climate change adaptation », *Global Environmental Change*, vol. 57.
- Buchou S., 2019, *Quel littoral pour demain ? Vers un nouvel engagement des territoires côtiers adapté au changement climatique*, Assemblée nationale, 113 p, https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2019.11.29_Quel-littoral-pour-demain.pdf.

Caune J., 2015, « Les processus délibératifs : voies d'une démocratie technicienne ? », *Les Enjeux de l'information et la communication*, n° 16/3A(S1), <https://doi.org/10.3917/enic.hs1.0019>.

Carles N., Péroche M., Douvinet J., Foulquier P., 2023, « Estimation du nombre d'individus à évacuer en cas de tsunami à l'échelle du littoral méditerranéen français », *Méditerranée, Environnements, paysages, risques*, <https://doi.org/10.4000/mediterranee.14431>.

Cerema, 2019, *Connaissance du trait de côte : évaluation prospective des enjeux affectés par le recul du trait de côte*, coll. « Connaissances », 37 p.

CGEDD-IGA-IGF, 2019, *Recomposition spatiale des territoires littoraux*, Rapport ministère de la Transition écologique et solidaire, Paris, p. 234, https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2019/2018-M-088-03-Territoires_littoraux.pdf.

Cour des Comptes, 2025, *L'aménagement du littoral méditerranéen face aux risques liés à la mer et aux inondations*, Paris, 116 p, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250124-Lamenagement-du-littoral-mediterraneen-face-aux-risques-lies-a-la-mer-et-aux-inondations.pdf>.

Dantec R., Roux J.-Y., 2019, *Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée*, Sénat, 190 p, <https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-5111.pdf>.

Dépoues V., 2022, « Changement climatique. Passer des coûts de l'inaction aux besoins pour l'action », *Revue de l'OFCE*, n° 176, p. 275-296, <https://doi.org/10.3917/reof.176.0275>.

De Vries M., 2005, « La confiance et la pratique de la gouvernance parmi les dirigeants locaux », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 71, n° 3, p. 429-451, <https://doi.org/10.3917/risa.713.0429>.

DREAL Occitanie, 2018, *Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte*, rapport DREAL, 88 p, https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srgitc_modifiee_par_decision_du_30mai2023_caa_toulouse-1.pdf.

Enfors-Kautsky E., Järnberg L., Quinlan A., Ryan P., 2021, « Wayfinder: A new generation of resilience practice », *Ecology and Society*, vol. 26, n° 2.

Fédération nationale des SCOT, 2023, *Actes des 17^{es} rencontres nationales des SCOT*, 18 p.

Gibbs M., 2016, « Why is coastal retreat so hard to implement? Understanding the political risk of coastal adaptation pathways », *Ocean & Coastal Management*, vol. 130, p. 107-114.

Grandclément A., Boulay G., 2015, « Fonction résidentielle et dynamique de la fiscalité locale sur le littoral méditerranéen français », *L'Espace géographique*, vol. 44, n° 1, p. 57-72, <https://doi.org/10.3917/eg.441.0057>.

Haas P., 1992, « Introduction: epistemic communities and international policy coordination », *Knowledge, Power and International Policy Coordination*, vol. 46, n° 1, p. 1-35.

Haasnoot M., Brown S., Scussolini P., Jimenez J. A., Vafeidis A. T., Nicholls R. J., 2019, « Generic adaptation pathways for coastal archetypes under uncertain sea-level rise », *Environmental Research Communications*, vol. 1, n° 7.

Haasnoot M., Lawrence J., Magnan A., 2021, « Pathways to coastal retreat. The shrinking solution space for adaptation calls for long-term dynamic planning starting now », *Science*, vol. 372, n° 6548, p. 1287-1290.

Hellequin A. P., Rufin-Soler C., Deboudt P., Ruz M. H., Lebreton F., Héquette A., Herbert V., 2023, « S'adapter au changement climatique sur le littoral : retours empiriques sur une démarche

- participative chercheurs-habitants (Côte d'Opale, France) », *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, vol. 60, <https://doi.org/10.4000/l92y>.
- Hino M., Field C. B., Mach K. J., 2017, « Managed retreat as a response to natural hazard risk », *Nature Climate Change*, vol. 7, p. 364-370.
- Holling C. S., 1978, *Adaptive Environmental Assessment and Management*, New York, John Wiley & Sons.
- Howlett M., 2014, « Why are policy innovations rare and so often negative? Blame avoidance and problem denial in climate change policy-making », *Global Environmental Change*, vol. 29, p. 395-403.
- IPCC, 2019, *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*, Cambridge, Cambridge University Press, 755 p.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lawrence J., Bell R., Blackett P., Stephens S., Allan S. 2018, « National guidance for adapting to coastal hazards and sea-level rise: Anticipating change, when and how to change pathway », *Environmental Science & Policy*, n° 82, p. 100-107.
- Lawrence J., Bell R., Stroombergen A., 2019, « A hybrid process to address uncertainty and changing climate risk in coastal areas using dynamic adaptive pathways planning, multi-criteria decision analysis & real options analysis: A New Zealand application », *Sustainability*, vol. 11, n° 2.
- Le Page C., Daré W., Antona M., Aubert S., 2022, « Se confronter à la gestion adaptative », in Aubert S., Botta A. (dir.), *Les Communs. Un autre récit de la coopération territoriale*, Versailles, Quæ, p. 183-205.
- Levy L., 2018, « L'action sur les territoires face au défi d'une temporalité ouverte. L'improvisation comme modèle pour l'action aménagiste ? », *Développement durable & territoires*, vol. 9, n° 2, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.12236>.
- Lin B. B., Capon T., Langston A., Taylor B., Wise R., Williams R., Lazarow N., 2017, « Adaptation Pathways in Coastal Case Studies: Lessons Learned and Future Directions », *Coastal Management*, vol. 45, n° 5, p. 384-405.
- MEDDE, 2012, *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Vers la relocalisation des activités et des biens*, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, 20 p, file:///C:/Users/8701/Downloads/c13ouv00125647-1.pdf.
- Michel-Guillou É., Meur-Ferec C., 2016, « Representations of coastal risks (erosion and marine flooding) among inhabitants of at-risk municipalities », *Journal of Risk Research*, vol. 20, n° 6, p. 776-799.
- Pelling M. 2010, *Adaptation to climate change: from resilience to transformation*, London, Routledge, 224 p.
- PNACC 3, 2024, *Plan national d'adaptation au changement climatique 3*, Ministères aménagement du territoire et Transition écologique, 388 p.
- Quinn T., Bousquet F., Guerbois C., Sougrati E., Tabutaud M., 2018, « The dynamic relationship between sense of place and risk perception in landscapes of mobility », *Ecology and Society*, vol. 23, n° 2.
- Rey-Valette H., Richard A., Michel L., Richard-Ferroudji A., Heurtefeux H., Lecha V., Barral M., Cabrit A., Netter S., Lanzellotti P., 2024, « Retour sur la coconstruction de stratégies de

- recomposition spatiale. Le cas de l'Occitanie (France) », *Vertigo*, vol. 24, n° 1, <https://doi.org/10.4000/11pdd>.
- Rey-Valette H., Rulleau B., 2016, « Gouvernance des politiques de relocalisation face au risque de montée du niveau de la mer », *Développement durable & territoires*, vol. 7, n° 1, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11282>.
- Robert S., Schleyer-Lindenmann A., 2021, « How ready are we to cope with climate change? Extent of adaptation to sea level rise and coastal risks in local planning documents of southern France », *Land Use Policy*, vol. 104.
- Robert S., Quercy A., Schleyer-Lindenmann A., 2023, « Territorial inertia versus adaptation to climate change. When local authorities discuss coastal management in a French Mediterranean region », *Global Environmental Change*, vol. 81.
- Rocle N., Bouet B., Chasseriaud S., Lyser S., 2016, « Tant qu'il y aura des "profanes" dans la gestion des risques littoraux. Le cas de l'érosion marine à Lacanau », *Vertigo*, vol. 16, n° 2, <https://doi.org/10.4000/vertigo.17646>.
- Rocle N., Rey-Valette H., Bertrand F., Becu N., Long N., Bazart C., Vye D., Meur-Ferec C., Beck E., Amalric M., Lautrédou-Audouy N., 2020, « Paving the way to coastal adaptation pathways: An interdisciplinary approach based on territorial archetypes », *Environnement Science and Policy*, vol. 110, p. 34-45.
- Rouhaud E., Vanderlinden J.-P., 2022, « 10 years and going strong? Coastal flood risk management in the wake of a major coastal event (the 2010 Xynthia storm, Charente Maritime, France) », *Climate Risk Management*, vol. 35.
- Salles D., Mainguy G., de Godoy-Leski C., 2022, *Métropoles estuariennes : anticipation des changements globaux*, Londres, ISTE.
- Schleyer-Lindenmann A., Mudaliar R., Rishi P., Robert S., 2022, « Climate change and adaptation to coastal risks as perceived in two major coastal cities: An exploratory study in Marseille and Nice (France) », *Ocean and Coastal Management*, vol. 225.
- Termeer C. J. A. M., Dewulf A., Karlsson-Vinkhuyzen S. I., Vink M., van Vliet M., 2016, « Coping with the wicked problem of climate adaptation across scales: The Five R Governance Capabilities », *Landscape and Urban Planning*, vol. 154, p. 11-19.
- Villalba B., 2022, « Utopie, pragmatopie et hétérotopie. À propos de quelques limites politiques des expérimentations de transition écologique », *Développement Durable & Territoires*, vol. 13, n° 2, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21501>.
- Weaver Kent. R., 1986, « The politics of blame avoidance », *Journal of public policy*, vol. 6, n° 4, p. 371-398.
- Werners S. E., Wise R. M., Butler J. R. A., Totin E., Vincent K., 2021, « Adaptation pathways: A review of approaches and a learning framework », *Environmental Science & Policy*, vol. 116, p. 266-275.
- Yarina L., Wescoat J. L., 2023, « Spectrums of Relocation: A typological framework for understanding risk-based relocation through space, time and power », *Global Environmental Change*, vol. 79.
- Zaccai E., 2022, « Adaptation », *Développement durable & territoires*, vol. 13, n° 3, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21770>.

Zavar E., Brokopp Binder S., Greer A., Breaux A., 2022, « Using the past to understand future property acquisitions: an examination of historic voluntary and mandatory household relocations », *Natural Hazards*, vol. 116, p. 1973-1993.

NOTES

1. Ce modèle prévoit plusieurs options qui évoluent au cours du temps en fonction de points de bifurcation, notamment lorsque le niveau de risque n'est plus socialement et financièrement supportable. Les points de bifurcation ne sont pas datés, ils correspondent à des changements de situation et de coût.

2. *Projet Trajectoires, 2022-2025, Temps long et progressivité de l'action publique : acceptabilité et opérationnalisation des trajectoires d'adaptation des territoires littoraux*, APR Fondation de France.

3. Après un premier atelier collectif à Montpellier qui a réuni 14 parties prenantes de la région Occitanie (techniciens territoriaux, élus et services déconcentrés de l'État), 4 réunions auprès des EPCI côtiers régionaux ont permis de rencontrer 16 techniciens territoriaux. Il s'agissait d'un exercice prospectif visant à identifier des types de points de bifurcation et à imaginer des trajectoires à l'horizon 2065 dans le cas d'un archétype de territoire représentatif des côtes sableuses du golfe du Lion. Cet atelier et ces quatre réunions sont intervenus après les entretiens et ont mobilisé quelques-uns des techniciens territoriaux enquêtés.

4. Outre la définition d'une stratégie de gestion intégrée de l'érosion animée par la mission Littoral en 2003 qui a permis de sensibiliser les parties prenantes, deux projets d'envergure portant sur la relocalisation de routes littorales et de parkings ont été menés concernant la route entre Sète à Marseillan ainsi que celle du Petit Travers à proximité de Montpellier. Par ailleurs, la commune de Vias constituait un des cinq sites du programme d'expérimentation du ministère à propos de la relocalisation en 2015.

5. De Frontignan à l'ouest au Grau-du-Roi à l'est, le golfe d'Aigues-Mortes correspond au littoral de quatre EPCI : Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération et Terre de Camargue. À l'issue d'un processus de concertation, ces intercommunalités ont décidé la création d'une entente intercommunautaire en avril 2023, pour traiter ensemble de trois enjeux prioritaires communs : biodiversité, usages et risques littoraux. Cette initiative, qui bénéficie de l'appui d'une équipe de trois personnes dédiées, constitue un cas de coopération souple autour de la problématique de l'adaptation du littoral au cc.

6. Illustrant le fait que les observatoires jouent aussi un rôle important de médiation et d'animation, l'Observatoire de la Côte sableuse catalane (ObsCat) constitue depuis sa création en 2013 un pôle d'animation concernant la gestion du trait de côte à l'échelle de huit communes et quatre EPCI dans le département des Pyrénées-Orientales. Il fait référence à l'échelle régionale avec des implications nombreuses en matière de sensibilisation aux risques côtiers.

7. Les communes de Collioure, Fleury et Villeneuve-les-Maguelone sont inscrites dans le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 « établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral . »

RÉSUMÉS

Cet article vise à identifier les leviers facilitant la mise en place d'une action publique progressive en termes de trajectoires d'adaptation face au changement climatique sur le littoral. Il est basé sur 18 entretiens et diverses observations menés dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire en région Occitanie. Les principaux leviers identifiés concernent les représentations, les modes de gouvernance et les outils de l'ingénierie territoriale. Plus généralement, l'article met en avant l'importance des effets d'apprentissages collectifs, et de la structuration d'une capacité de pilotage par les acteurs de l'ingénierie territoriale.

This article aims to identify the levers that facilitate the implementation of progressive public action in terms of adaptation trajectories in the face of climate change on the coast. It is based on 18 interviews and various observations conducted as part of a multidisciplinary project in the Occitanie region, France. The main levers identified concern representations, modes of governance and territorial engineering tools. More generally, the article highlights the importance of collective learning effects, and of the structuring of a steering capacity by territorial engineering professionals.

INDEX

Keywords : adaptation pathways, public policy, risks, coast

Mots-clés : trajectoire d'adaptation, politique publique, risque, littoral

AUTEURS

ADRIEN DUPRIELLE

Adrien Duprielle est doctorant en science politique à l'université de Montpellier (UMR CEPEL). Sa recherche doctorale porte sur la dimension foncière de la « recomposition spatiale des territoires littoraux ». Il s'intéresse à la gestion politique des fonciers urbains menacés.

Laboratoire CEPEL UMR 5112, faculté de droit et de science politique

adrienduprielle3@gmail.com

n° Orcid: 0009-0001-7253-7806

HÉLÈNE REY-VALETTE

Hélène Rey-Valette est maître de conférences HDR en économie à l'université de Montpellier (UMR CEE-M). Ses recherches portent sur l'appropriation et la mise en œuvre des politiques d'adaptation aux risques côtiers. Elle a une longue pratique de l'interdisciplinarité et de la recherche-action.

Laboratoire CEE-M, faculté d'économie, université de Montpellier site Richter

helene.rey-valette@umontpellier.fr

n° Orcid: 0009-0009-0689-3114

SAMUEL ROBERT

Samuel Robert est géographe, directeur de recherche au CNRS rattaché au laboratoire Espace (UMR 7300) à Aix-Marseille Université. Ses recherches portent sur les espaces littoraux, dont il analyse l'aménagement, les paysages, les usages et les politiques publiques.

Laboratoire Espace UMR 7300 CNRS, Aix-Marseille Université, université d'Avignon, université Côte d'Azur Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée

samuel.robert@univ-amu.fr

n° Orcid: 0000-0002-3595-5793

LAURA MICHEL

Laura Michel est maîtresse de conférences HDR en science politique à l'université de Montpellier (UMR CEPÉL). Ses recherches s'inscrivent dans la sociologie politique de l'action publique environnementale. Ses travaux actuels portent sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique.

Laboratoire CEPÉL UMR 5112, faculté de droit et de science politique

laura.michel@umontpellier.fr

n° Orcid : 0009-0006-9353-4950